

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 81 (1936)
Heft: 3

Artikel: Tactique d'infanterie
Autor: Sonderegger / Lecomte
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341708>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un document inédit du colonel-divisionnaire Sonderegger.

Tactique d'infanterie ¹

VII.

Nous avons recherché quelles sont les armes propres à donner à l'infanterie un appui efficace et par quelles méthodes le feu de ces armes peut être conduit. Il nous reste encore à étudier une autre question, celle de *l'organisation* de l'infanterie, propre à assurer le meilleur emploi de ces armes. Cette étude ne sera utile et intéressante que si nous la faisons du point de vue abstrait, c'est-à-dire si nous nous inspirons de ce qui est désirable, et non de ce qui existe actuellement. Adapter ce qui est désirable à ce qui existe, par des compromis ou par des mesures transitoires, est une autre chose.

On reconnaît, de prime abord, que cette question s'attaque à la racine même de tout le problème de l'organisation tactique de l'infanterie, c'est-à-dire à la proportion entre la troupe d'assaut (ou de choc) et la troupe de feu (ou appui de feu).

Le problème existe depuis l'introduction des armes à feu portatives. Il a traversé plusieurs phases :

Guerre de Trente Ans. Distinction entre mousquetaires et piquiers. Ces derniers vont à l'assaut sous la protection des premiers.

Guerre de Sept Ans. Infanterie unifiée. La ligne serrée s'avance sous la protection de son propre feu, donné en progressant.

Guerres de la Révolution française. Infanterie unifiée ;

¹ Lire les 1^{re} et 2^e parties de cette étude dans nos livraisons de janvier et février 1936. (*Réd.*)

progression des lignes de tirailleurs, sous la protection de leur propre feu.

Guerres Napoléoniennes. Répartition de l'infanterie en voltigeurs (tirailleurs) et grenadiers ou fusiliers combattant surtout à la baïonnette et ne tirant qu'à très courtes distances, en formations serrées.

Guerres de 1866 et 1870/71. Infanterie unifiée. Progression en ordre dispersé protégée par son propre feu. Alternance du feu et du mouvement.

Ce dernier système était encore celui du *début de la guerre mondiale* ; l'artillerie aidait où elle pouvait ; les mitrailleuses, très peu nombreuses, se portaient très en avant ; elles ne tiraient par-dessus les troupes que si le terrain le permettait.

Au cours de la guerre mondiale le tableau changea. On éprouva le besoin de moyens plus efficaces pour rendre possible la progression ; on les trouva dans une augmentation des moyens de l'artillerie et une meilleure organisation de sa coopération. Cette solution était tout indiquée parce qu'il s'agissait, presque sans exception, d'attaquer des positions fortifiées.

Vers la *fin de la guerre mondiale* la lutte reprit parfois l'allure de la guerre de mouvement. Entre temps, on avait introduit le F-M qui avait pris le premier rôle dans le combat de feu de l'infanterie ; l'artillerie continuait cependant à jouer le grand rôle dans l'ensemble, et ses servitudes de temps et de ravitaillement excluaient toute opération rapide et audacieuse.

C'est le point où nous en sommes encore aujourd'hui. Dans toutes les armées, le combat par le feu est l'affaire des F-M ; les mitrailleuses y participent à l'occasion. Les fantassins proprement dits sont surtout destinés au combat rapproché, tant à la baïonnette que par le feu. Nous avons de nouveau abouti à une distinction entre troupe de feu et troupe de choc, mais la démarcation n'est pas suffisamment tranchée. Souvent, dans l'attaque et dans la défense, les fantassins prennent part au feu déjà aux distances

moyennes ; cela résulte, la plupart du temps, du fait que fantassins et F-M sont réunis, organiquement, en un groupe de combat.

Cette répartition imparfaite des missions entre les éléments du combat est un compromis et a, comme tout compromis, ses inconvénients. Il en résulte que les sources de feu, les mitrailleuses, doivent se porter plus en avant et plus tôt que leur mission ne l'exige ; les fantassins aussi font prématurément, en pertes et en munitions, une dépense exagérée par rapport à l'effet de leur feu, comparé à celui de la mitrailleuse.

Si nous sommes ainsi dans l'embarras, c'est surtout parce que l'appui que donnent les mitrailleuses est insuffisant ; les fantassins cherchent à y suppléer, tant bien que mal. Cela changera dès que l'appui de feu aura été complété et réorganisé dans le sens que nous proposons ici.

E'appui de feu que nous voulons doit être assez fort pour que son renforcement par le feu des tirailleurs n'entre plus en ligne de compte.

Tout le combat par le feu, jusqu'au moment de l'abordage doit être, dans l'attaque et dans la défense, l'affaire des sources de feu, des troupes de feu. Nous distinguons donc :

Une *troupe de choc*, destinée : *dans l'attaque*, à progresser, sans tirer, jusqu'aux premières organisations ennemies, à donner un bref feu de préparation, à l'assaut et à la mêlée par le feu et la baïonnette, à repousser les contre-assauts et à porter la lutte au travers de la position ennemie ; *dans la défense*, contre-attaquer à courte distance et par surprise, à la baïonnette et par le feu, la troupe d'assaut, tant en toute première ligne qu'à l'intérieur de la position.

Le meilleur armement pour cette troupe de choc sera le *mousqueton automatique*¹.

Une *troupe de feu*, destinée : *dans l'attaque*, à combattre par le feu tout ce qui s'oppose à la troupe de choc ; *dans la*

¹ Le texte allemand dit « Maschinen Karabiner », ce qui paraît vouloir dire la même chose que le terme « Pistolengewehr » employé dans les premières pages. (Trad.)

défense, à empêcher par le feu la progression de la troupe de choc et à contrebattre toutes les sources de feu qui se révèlent. Cette troupe de feu sera armée de canons légers de 2 cm., pour le tir de précision ; de mitrailleuses avec munitions réduites pour le tir d'arrosage sur buts restreints ; de lance-mines pour le tir contre les objectifs cachés ou bien abrités.

Nous revenons donc à la division en deux de l'infanterie, telle qu'elle existait dans la guerre de Trente-Ans et plus tard sous Napoléon. La différence proposée ici entre l'armement de la troupe de feu et de la troupe de choc conduit naturellement à une séparation, dans l'espace, de ces deux genres de troupe, ce qui facilite la séparation dans les missions.

Quelle est maintenant la formule qui permettra de constituer l'unité de combat d'infanterie, réunissant en collaboration intime la troupe de feu et la troupe de choc ? Certaines limites sont déjà données. Pour la troupe de feu, la puissance du feu, donc l'effectif de l'unité, doit être d'un ordre de grandeur qui justifie la mise en œuvre d'une direction du feu et de ses organes de liaison. Il faut, d'autre part, tenir compte des quantités de munitions à transporter. On arrive ainsi à la conclusion que l'unité doit comprendre au moins environ 4 pièces légères de 2 cm., 6 mitrailleuses et 3 lance-mines. Du point de vue de la maniabilité de l'unité, on ne dépassera pas volontiers ces chiffres. L'unité comprendra donc : 4 pièces légères 2 cm., 6 mitrailleuses et 3 mortiers. Chacune de ces sous-unités devra posséder le personnel et le matériel nécessaires pour la conduite de son feu depuis un poste éloigné au plus de 2 km. des pièces ; il n'est pas exclu que les sous-unités s'entr'aident et se complètent mutuellement sous ce rapport.

La limite supérieure des effectifs de l'unité de combat est donnée par la condition que tant le chef de l'ensemble, que celui de la troupe de feu doivent pouvoir, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels, garder une vue d'ensemble, de

façon à garantir une coordination étroite entre le feu et le mouvement. Cela nous donne une indication sur la largeur du front de combat de cette unité. Il faut aussi que, sauf dans un terrain exceptionnellement défavorable, la liaison par coureurs entre le commandant et les sous-groupements puisse être assurée en temps utile.

Partant de ce principe, on peut dire que le front de l'unité de combat pourra rarement dépasser 1000 m. Pour permettre l'emploi rationnel de tous les moyens de feu, il ne devra guère descendre au-dessous de 500 m. Nous pouvons admettre environ 1000 m. pour la défense dans de bonnes conditions, et environ 500 m. pour l'attaque. Dans des circonstances spéciales, favorisant tactiquement et techniquement les armes lourdes, ces mesures peuvent être largement dépassées.

L'unité doit pouvoir garnir ce front de troupes de choc en nombre suffisant. Si nous partons du point de vue de l'attaque, il doit suffire, au moment du premier abordage, d'un homme, avec mousqueton automatique, sur environ 5 m. de front, soit 100 hommes. Ajoutons 50 hommes pour compenser les pertes subies pendant la progression et autant pour les malades, détachés, spécialistes et cadres, nous arrivons à une compagnie d'environ 200 hommes.

On peut se demander s'il ne serait pas bon de donner à chaque section de cette compagnie, pour sa propre sûreté et pour parer à toute défaillance de la troupe de feu, 2 mitrailleuses légères ; celles-ci devraient, dans ce cas, être sur affûts pour pouvoir tirer par-dessus les premières lignes ¹.

L'unité de combat d'infanterie se composerait donc d'une compagnie de choc d'environ 200 hommes et d'un groupement d'appui de $4 + 6 + 3 = 13$ armes lourdes.

Mais, si nous considérons le groupement de ces unités dans un cadre plus élevé, nous trouverons une certaine disproportion entre troupe de feu et troupe de choc, au détriment de cette dernière. La troupe de choc, au cours du

¹ On sait que l'on prévoit actuellement, en Suisse, une arme de ce genre. (Trad.)

combat, s'use incomparablement plus vite que la troupe de feu, qui reste en arrière et généralement à couvert. Il faut donc prévoir le remplacement ou renforcement de cette troupe dans une plus grande mesure que pour la troupe de feu ; il faut lui constituer une réserve.

L'emploi rationnel des réserves n'est possible que si leur organisation présente une certaine élasticité ; les réserves ne doivent donc pas exister dans l'unité même, mais à l'échelon immédiatement supérieur. Cet échelon devra donc comprendre, outre un certain nombre d'unités mixtes, une réserve en troupes de choc. Le plus petit corps de troupe imaginable doit donc consister en 2 unités de combat + 1 compagnie de choc de réserve, soit en tout 3 compagnies de choc et 2 groupes d'armes lourdes. D'autre part, ce groupement est déjà assez fort, et il ne paraît pas opportun de l'augmenter davantage. Appelons-le : bataillon. Il formera normalement deux unités de combat, avec compagnie de choc et groupe d'armes lourdes, et une compagnie de choc en réserve pour renforcement ou relèves. Chaque unité occupera un front d'environ 500 m. dans l'attaque et 1000 m. dans la défense, soit en tout 1000 m. et 2000 m. respectivement. Cela correspond à une arme lourde par 40 m. dans l'attaque, par 80 m. dans la défense. Pour l'instruction et les questions matérielles, les armes lourdes des deux unités de combat pourraient être groupées par armes, c'est-à-dire : une compagnie de 2 cm., une compagnie de mitrailleuses, une compagnie de mortiers. Ces compagnies, en marche de guerre, se regrouperaient par demi-compagnies comme groupement de feu à chacune des compagnies de choc. Chacun de ces groupes devrait avoir été exercé avec la compagnie de choc correspondante.

Le bataillon a encore besoin d'une unité spéciale d'armes lourdes contre les chars et les avions. Cette unité pourrait être armée de canons de 2 cm. modèle lourd, sur affût lourd.

Il paraît enfin désirable, pour un corps de troupe ayant d'aussi gros besoins en munitions, de constituer un groupement spécial de transport et de porteurs, dont les hommes

seraient aussi exercés aux travaux sur bois et aux terrassements. Cela permettrait de réduire au minimum les échelons de munitions des groupements d'armes lourdes.

On peut s'imaginer ce bataillon conduit par un lieutenant-colonel, avec 2 majors comme commandants des unités de combat. L'instruction des officiers d'infanterie, tout au moins de capitaine en dessus, devrait embrasser de façon uniforme l'emploi de toutes les armes d'infanterie. Les armes lourdes ne peuvent plus être considérées comme une spécialité ; elles sont devenues partie intégrante de l'infanterie, pour ne pas dire l'élément le plus important du combat d'infanterie.

VIII.

Représentons-nous maintenant le combat d'une infanterie ainsi organisée. Dans l'attaque, les armes lourdes, derrière la troupe d'assaut, se rapprocheront des premières positions ennemies, autant que le terrain et le feu ennemi leur permettront de le faire sans pertes graves. Cela sans respecter rigoureusement les limites de secteurs.

Le plus souvent, ces armes trouveront, à 1-2 km. de l'ennemi, des positions d'où elles pourront, sans être vues, prendre sous leur feu, à l'exception de quelques angles morts, tout le front de leur secteur, parfois jusqu'à une grande profondeur dans la position ennemie. Tandis que les mitrailleuses ne tireront généralement pas à plus de 2 km., on peut compter, avec les pièces de 2 cm. et les lance-mines, sur une portée de 3 km. Les trajectoires peu tendues donnent aux trois armes une certaine indépendance du terrain, qui facilite le choix de positions à grand champ de tir latéral.

Le chef de l'unité de combat suivra sa compagnie d'assaut à une distance qui lui permette encore de se rendre compte de la marche du combat sur tout le front. Avec lui se trouve le commandant de la compagnie d'assaut ; près de lui les officiers de tir, en général les commandants de demi-compagnies, des trois armes lourdes. Le fil téléphonique le suivra le plus en avant possible.

Dès qu'un élément sérieux de la défense est repéré, les armes lourdes prennent position. Leur emplacement par rapport à celui des directeurs de tir est déterminé ; si c'est nécessaire, la batterie envoie pour cela un officier ou sous-officier en avant.

Le feu des armes lourdes doit se déclencher, au plus tard, lorsque le feu ennemi commence à gêner sérieusement la progression de la troupe de choc. Contre des buts précis, tels que mitrailleuses et postes d'observation, on emploiera de préférence le canon de 2 cm. ; contre des buts bien enterrés ou derrière des couverts importants, le lance-mines. Contre des buts en mouvement ou dont la position n'est qu'approximativement connue, on emploiera la mitrailleuse. Contre un but d'une certaine étendue ou un groupe de petits buts, il faudra souvent mettre en action les trois armes. Contre un front trop étendu pour être battu efficacement sur toute sa longueur, on choisira, pour le battre, les éléments dont le feu incommode le plus la troupe d'assaut. Il sera parfois possible de démolir ainsi successivement tout le système défensif ; parfois aussi, il faudra se contenter d'y creuser une brèche pour la troupe d'assaut. Là où l'on veut pénétrer, il faut au moins obtenir la neutralisation totale du feu de la défense.

L'efficacité du feu des armes lourdes bénéficie du fait que les batteries échappent aux vues de l'ennemi et ainsi le plus souvent aussi à son feu ; elle bénéficie aussi de ce que l'observation, se faisant relativement près du but, peut être très exacte. Si la liaison par téléphone ne peut pas être maintenue, il faut mettre en œuvre la liaison optique, soit du poste directement à la batterie soit jusqu'à un poste intermédiaire.

La troupe d'assaut ne doit pas être obligée de demander le feu. Le chef de l'unité de combat doit reconnaître les besoins lui-même et y pourvoir pour ainsi dire instantanément. Si le terrain ne permet pas une vue d'ensemble pendant une phase importante du combat, il sera préférable de constituer des sous-secteurs ayant chacun un sous-

groupement d'armes lourdes. Il faut éviter dans tous les cas la cascade d'ordres venant d'une direction centralisée du feu, qui est incompatible avec la nature du combat d'infanterie.

Le commandant de l'unité de combat, et les officiers de tir des armes lourdes, accompagnent la troupe d'assaut dans sa progression. Les batteries restent en place ; les liaisons s'allongent. Lorsque le terrain rend nécessaire de faire avancer les batteries, il leur offre généralement aussi une certaine protection. En échelonnant le mouvement, on fera en sorte de disposer toujours d'une certaine puissance de feu.

Lorsqu'un barrage d'artillerie est tendu devant la position ennemie, les batteries n'ont pas besoin de le traverser, mais seulement des éléments de la conduite du feu. Dans l'attaque méthodique d'une forte position, il sera souvent possible de déterminer d'avance les éléments de tir pour une grande partie de la progression. Le tir pourra alors être dirigé depuis la base de départ, si les éléments avancés ou les liaisons font défaut.

La troupe d'assaut se rapproche le plus possible de ses objectifs. Aux distances dont il s'agit, la dispersion en profondeur de toutes les armes lourdes devrait rester bien en-dessous de 100 m. On peut donc admettre que, avec un tir bien réglé, les éléments d'assaut pourront arriver à 100 m. de l'ennemi sans risquer d'être atteints par le feu de leurs armes lourdes.

Le chef d'une subdivision d'assaut, grande ou petite, qui juge l'objectif devant lui mûr pour l'assaut, et qui est prêt à le donner, en avise le chef de l'unité de combat, par coureur ou signal convenu. Le chef de l'unité de combat arrête le feu des armes lourdes sur cet objectif ou le reporte ailleurs. Dès que le groupe d'assaut a constaté cela et que le chef de l'unité de combat en a donné le signal, le groupe bondit, éventuellement après avoir écrasé l'objectif par un feu de vitesse de ses mousquetons automatiques.

L'ordre d'assaut peut aussi émaner du commandant de

l'unité de combat, qui ordonne aux troupes d'assaut de bondir, à un signal convenu, ou lorsque les armes lourdes allongeront leur tir.

Si l'assaut progresse après l'enlèvement des premiers éléments, les officiers de tir qui l'accompagnent dirigent le feu des armes lourdes sur les autres éléments de la défense qui se révèlent et sur les contre-assauts qui se déclenchent. Ainsi se constitue naturellement une sorte de barrage mobile, à la vue, bien plus efficace que le barrage roulant aveugle de l'artillerie. La distance et l'état des liaisons détermineront s'il faut, ou non, faire avancer les batteries.

Dans *la défense*, l'infanterie avait jusqu'ici la désagréable obligation de choisir entre deux procédés. Ou bien, elle tirait pendant toute la progression ennemie, démasquant ainsi ses mitrailleuses et les exposant prématurément au feu ; ou bien, elle ne faisait agir ses mitrailleuses qu'au dernier moment, par surprise, renonçant ainsi à toute occasion de causer des pertes à l'assaillant pendant sa progression. Généralement, la défense adoptait un moyen terme ; une partie des mitrailleuses tirait déjà de loin ; une autre partie, bien masquée, était réservée pour la dernière phase du combat. Dans chaque phase, on ne disposait donc que d'une partie du feu.

D'après nos propositions, les armes lourdes tirant dès le début ne s'exposeront pas, puisqu'elles seront placées à couvert. Elles seront donc aussi disponibles dans les dernières et décisives phases du combat. Cela dans la supposition qu'elles pourront, comme ce sera souvent le cas, tirer aussi sur l'avant-terrain rapproché, sans changer de position ou en en changeant à couvert.

La mission des pièces de 2 cm. sera de battre tous les buts précis : F.-M., postes d'observation et de commandement, armes lourdes (pour autant qu'elles seront visibles), défilés et leurs sorties, etc. Au moment de l'assaut, on leur attribuera des parties du front importantes et relativement étroites.

Les lance-mines battront les mêmes buts, ainsi que les

couverts de peu d'étendue derrière lesquels on peut, avec vraisemblance, supposer des troupes ennemies, tout spécialement des armes lourdes.

Combien de mitrailleuses emploiera-t-on, au moment de l'assaut, en tir direct rasant, et combien en tir indirect ? Cela dépendra du nombre de F.-M. disponibles, ainsi que du terrain. Cela dépendra aussi de la valeur qu'on attribuera au feu de vitesse d'un groupe armé de mousquetons automatiques. Ce feu aura probablement, jusqu'à 500 m., un effet bien supérieur à celui d'un F.-M. On peut cependant recommander à l'occasion, de réserver une forte proportion de mitrailleuses « muettes » pour le moment décisif du combat.

Il arrivera d'ailleurs souvent, en pratique, que le terrain sera plus favorable à l'attaque qu'à la défense, pour amener les armes lourdes en position à couvert ; en effet, derrière un front défensif, le terrain est souvent fortement boisé ; il est parfois aussi fortement incliné tant vers l'avant que vers l'arrière.

IX.

Il est indispensable de montrer plus exactement, par un exemple, comment je me représente le combat d'une infanterie armée et organisée conformément à ce qui précède.

Dans cet exemple, il faudrait, pour bien faire, placer le bataillon dans le cadre de l'échelon immédiatement supérieur.

Je sortirais du cadre de cette étude si je voulais traiter ici à fond l'organisation des échelons supérieurs du commandement. Je veux seulement relever ci-dessous quelques points importants.

1. La division bipartite n'entre pas en ligne de compte ; ses inconvénients sont connus. D'autre part, un groupement de plus de quatre éléments manque de souplesse. Nous n'avons donc le choix qu'entre groupement par trois ou par quatre.

2. Une répartition par quatre, du haut en bas de l'échelle,

manque également de souplesse. Une organisation entièrement tripartite manque, par contre, de force, dès qu'il se produit des pertes ou des détachements importants. Une combinaison de ces deux modes de groupement pare à tous ces inconvénients.

3. La réunion organique de l'infanterie et de l'artillerie dans un même groupe doit s'étendre le plus bas possible ; en effet, plus le cadre commun est restreint, plus efficace est la collaboration. Cette réunion est limitée par la condition que le feu d'un certain nombre de batteries puisse être concentré sur un objectif donné, ou devant un secteur défensif donné ; cela naturellement, pour autant que cela peut se faire dans une guerre de mouvement rapide et propre à la manœuvre stratégique.

4. Le secteur de combat moyen du groupement des deux armes ne doit pas dépasser une mesure permettant encore au chef de s'orienter suffisamment pour donner ses ordres en temps utile. Cela surtout du point de vue de la mise en œuvre et du maintien des liaisons. Cette limite est certainement atteinte avec 5 km. de front.

5. Nous arrivons à un résultat analogue si nous posons la condition que toute artillerie de campagne placée dans le secteur doit pouvoir battre toute la position, ou le terrain d'attaque ennemi, jusqu'à une certaine profondeur. Pour une batterie placée au bord d'un secteur de 5 km. de large, à 3 km. du front et devant tirer sur un but ennemi à 2 km. en arrière de l'autre bord, la portée est de 7 km. Ce qui correspond à la portée utile extrême de l'artillerie de campagne, contre buts de campagne, sauf lorsque les circonstances sont tout particulièrement favorables à l'observation.

6. En attribuant, en défensive, un front d'environ 2 km. au bataillon du type proposé, nous aurions, pour un groupement mettant deux bataillons en ligne, un front de 4 km. et à l'échelon supérieur, de 8 km. Nous nous écartons donc par trop de la norme de 5 km. que nous venons d'établir.

7. Un groupement de 4 bataillons — nommons-le : régiment — qui, en défensive, mettrait 2 ou 3 bataillons en première ligne, aurait un front de 4 à 6 km. et, par conséquent, la grandeur désirée. En offensive, ce groupement aurait 2-3 km. de front, c'est-à-dire un développement permettant encore une collaboration étroite, même avec des liaisons et une observation d'artillerie improvisées.

Nous aboutissons donc au régiment d'infanterie à 4 bataillons comme le groupement de toutes armes le plus favorable. Nous lui attribuerons environ 4 batteries d'artillerie, ce qui est à la fois un minimum pour l'effet utile et un maximum pour conserver au groupement une mobilité suffisante.

Nous y ajouterons un escadron de cavalerie pour la liaison et l'exploration rapprochée et des détachements du génie, tant sapeurs que pionniers.

Le groupement plus élevé, réunissant trois ou quatre de ces régiments combinés — appelons-le division — a déjà un caractère opératif. Il arrivera fréquemment, au combat, que cette division garde un régiment en réserve tactique ; la division disposera aussi d'artillerie lourde qu'elle attribuera parfois aux régiments, mais qu'elle gardera le plus souvent en mains, pour créer, suivant les circonstances, une prépondérance tactique dans l'un ou l'autre secteur de régiment. Mais la division emploiera surtout ses réserves, tant d'artillerie que de toutes armes, au profit de l'idée stratégique servant de base à l'ensemble de la manœuvre.

Col.-div. SONDEREGGER.

Ici se termine la partie théorique du manuscrit. L'exemple pratique auquel l'auteur fait allusion ci-dessus devait comprendre deux exercices supposés sur la carte des environs de Berne, l'un défensif, l'autre offensif. Seul le premier a été rédigé. Il aboutit à la conclusion que l'armement proposé augmente considérablement la puissance *défensive* de l'infanterie. Cette conclusion paraît, à première vue, contraire à l'intention de l'auteur qui est de provoquer une rupture d'équilibre en faveur de l'assaillant.

L'exemple de combat offensif aurait corrigé cette première impression. Il aurait démontré que, si l'armement proposé augmente la force défensive du bataillon, comparé au bataillon français actuel, il renforce, dans une proportion bien plus grande encore, sa puissance offensive, comparée au même bataillon. La rupture d'équilibre au profit de l'assaillant se trouverait ainsi réalisée.

Malheureusement, de cet exemple de combat offensif, nous ne possédons que les trois premières pages. Le manuscrit s'arrête brusquement, au début du combat, au milieu d'une phrase... Le chapitre final, dans lequel l'auteur aurait formulé ses conclusions définitives, n'a pas été écrit. La pensée directrice nous échappe...

Dans ces conditions, j'ai jugé préférable de laisser de côté l'exemple défensif, quelque intéressant qu'il soit. Mais j'ai tenu à publier la partie théorique de ce testament tactique — comme on l'a dit en introduisant cette étude — pour rendre hommage à la mémoire d'un vrai chef dont tous ceux qui eurent l'occasion de l'approcher conservent le pieux souvenir.

Colonel LECOMTE.
